



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : LP/CB

COMITES DE VILLAGE 2019

**ARGENTIERE – LA JOUX – LES ILES – LES GRASSONNETS
LES CHOSALETs – MONTROC**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2019

Présents : E. FOURNIER / P. DEVOUASSOUX / A. TERMOZ / E. CHAYS / MN. FLEURY / C. JACOT / C. DUCROZ / L. PLUSQUELLEC / JM. BOUTEILLE / FR. BOUQUIN / Y. COSTE / S. RENAUD GOUD / P. VAGNET

Excusés : P. SLEMETT / B. OLLIER / J. FATTIER / JM. COUVERT / S. CEFALI / JC. BURNET / M. RABBIOSI / C. CLEAVER / M. BONNET / F. RAVANEL / E. BAVUZ / A. BEAUFOR / Y. PLAUD



E. FOURNIER ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et services présents.

P. DEVOUASSOUX commence la présentation et propose à l'assemblée de répondre aux questions à la fin de celle-ci.

Chaque conseiller complète et commente les explications du diaporama.

Sécurités :

Questions posées :

1. Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions «maison» à P15 est un réel problème à Argentière et plus généralement dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules. Quelle est la réglementation ?

Explications données :

1. Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan.

Aménagements publics et entretien :

Questions posées :

1. L'aménagement d'un trottoir entre les Grassonnets et les Chosalets est-il prévu ?
2. Où en est le projet d'aménagement de la place de la gare SNCF à Argentière ?
3. Est-il possible de prévoir des composteurs à côté des moloks qui alimenteraient l'usine de méthanisation ?
4. Est-il possible d'enterrer la ligne électrique des Frasserands ?
5. Est-il envisageable d'installer plus de bancs sur les chemins de montagne ?
6. Comment avancent les travaux du Kandahar et avez-vous pensé aux changements climatiques et ses conséquences ?

Explications données :

1. Le projet va être étudié en sachant que l'investissement est conséquent et que les travaux ne sont pas obligatoires car nous sommes hors agglomération (règlementation différente).
2. Ce projet est la continuité de l'aménagement de la plateforme SNCF. Il va être programmé en cours d'année en concertation avec les riverains. Un aménagement paysagé est envisagé.
3. La mairie prend note de la proposition. L'usine de méthanisation gère actuellement les boues de la station d'épuration. Pour pouvoir l'injection de compost, celui-ci doit répondre aux critères des bio-déchets. C'est pour cela que dans un premier temps, seuls les déchets des restaurants et cantines collectives seront collectés.
4. A ce jour aucun projet n'est en cours mais la demande va être étudiée par les services de la mairie.
5. La demande sera transmise et étudiée par le service Pistes et Sentiers.

6. Différents critères dont les changements climatiques ainsi que leurs conséquences ont été pris en compte lors des travaux du Kandahar. On ne peut pas construire une infrastructure sans penser aux conséquences sur le long terme. C'est un projet global de l'ensemble des acteurs de la vallée afin de maintenir une activité hivernale pour l'ensemble des skieurs.

Logement et Bâtiment public :

Questions posées :

1. Où en est l'aménagement de l'ancienne école des Grassonnets ?
2. Que pouvez-vous nous dire sur l'avenir de la bibliothèque d'Argentière ?
3. Que va devenir l'ancienne garderie d'Argentière ?
4. Quel est l'avenir du Tennis des îles ?

Explications données :

1. Les travaux de l'ancienne école des Grassonnets débutent en 2020 pour le réaménagement de 3 logements permanents. La réglementation sur les bailleurs sociaux a changé. La commune doit reformuler un bail de construction et à ce jour, elle est à la recherche de partenaires.
2. A ce jour, aucun projet n'est envisagé. Une étude est programmée pour une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité.
3. Pour le moment aucun projet n'a été arrêté en ce qui concerne l'avenir de l'ancienne crèche d'Argentière. La mairie aimerait que le projet futur soit en lien avec les activités du centre du village.
4. Un projet est en cours d'instruction pour la création d'une zone artisanale (intérieur et extérieur). Il est envisagé de faire des lots mais cette décision sera prise en conseil communautaire.

Il est 21H30, clôture de la séance.

Le conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

